



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
31/08/2020

**Présents :** M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
31/08/2020

**Excusée représentée :** Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Absente :** Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-82 :** Détermination du prix de vente du Chemin du Cavaillé dans le cadre d'une cession

Vu la demande du 22 juillet 2016 formulée par Madame et Monsieur REIDY, domicilié « Le Cavaillé », d'acquérir une partie du chemin rural dit de « Labessonnié au Cavaillé » qui traverse leur propriété,

Vu la délibération du 27 février 2017 approuvant l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de « Labessonnié au Cavaillé »,

Vu la saisine du Domaine en date du 21 juillet 2020 et la réponse en date du 23 juillet 2020 indiquant que compte tenu du faible enjeu, en termes financiers, de l'opération projetée l'estimation doit être soumise à l'organe délibérant,

Vu les estimations du Domaine fixant le prix des chemins non goudronnés à 0,25 € le m<sup>2</sup> le 24 juillet 2015 pour le chemin des Rougeairas et le 27 juillet 2015 pour le chemin de Puech Redon à la Gabarié,

Vu le plan de division établi par la société de géomètres GéoSudOuest en date du 12/02/2020 déterminant l'emprise du terrain cédé par la Commune à Madame et Monsieur REIDY à 1 515 m<sup>2</sup>,

Vu la délibération n°2020-81 du 7 septembre 2020 fixant les prix au m<sup>2</sup> des cessions de chemins,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix de vente du chemin rural dit de « Labessonnié au Cavaillé »,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de la partie cédée par la Commune à Madame et Monsieur REIDY à 0,25 € le m<sup>2</sup> soit 378,75 € les 1 515 m<sup>2</sup>. Précision faite que le Conseil Municipal applique dans ce cas précis le tarif au m<sup>2</sup> des chemins non-revêtus en raison de l'entretien du chemin (goudron et empierrage) au frais du demandeur ;

- RAPPELLE que les frais notariés, les frais d'enquête publique et de géomètre seront à la charge du demandeur,

- DIT qu'un courrier sera adressé aux demandeurs leurs indiquant les modalités financières de la cession et sollicitant leurs accords pour poursuivre les démarches de cession.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

